

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2520

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (Annexe 1) ;

ATTENDU les résolutions CERC-8600 et CERC-8603 de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi (Annexe 2);

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Stéphanie Turgeon, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2521

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts e 1^{er} et 2^e cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du Registraire (Annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Madeleine Stratford, appuyée par madame Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles aux personnes dont les noms figurent dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2522

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024 (Annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Turgeon, appuyée par madame Frédérique Wion,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le calendrier universitaire pour l'année 2023-2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2523

concernant le projet d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU le *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité d'habilitation pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèses, d'essais doctoraux et de mémoires (annexe 1);

ATTENDU les statistiques des décisions du comité d'habilitation (annexe 2);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Turgeon, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'HABILITER pour les cinq prochaines années, soit jusqu'au 05 juin 2027 inclusivement, les personnes dont les noms sont présentés en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, selon les recommandations du comité d'habilitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2524

concernant le projet de création d'un certificat en gestion des technologies d'affaires

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395^e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU les besoins socioéconomiques et la demande de formation de main-d'œuvre en gestion des technologies d'affaires;

ATTENDU la nécessité pour l'UQO de refléter l'évolution du domaine dans son offre de programmes, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché de l'emploi;

ATTENDU le dossier de création certificat en gestion des technologies d'affaires (annexe 1);

ATTENDU la résolution 163-CMSA-22-04-22-02 du Conseil de module des sciences de l'administration approuvant la création du certificat en gestion des technologies d'affaires (annexe 2);

ATTENDU la résolution 1882 de l'assemblée départementale appuyant l'ouverture du programme de certificat en gestion des technologies d'affaires (annexe 3);

ATTENDU la résolution 143-SCE-319 de la sous-commission des études du 10 mai 2022 donnant un avis favorable au projet de création du certificat en gestion des technologies d'affaires (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Wion, appuyée par madame Hanneke-Gerrie Beaulieu,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du certificat en gestion des technologies d'affaires;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au certificat en gestion des technologies d'affaires aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2023;

DE RATTACHER le certificat en gestion des technologies d'affaires au module des sciences de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2525

concernant le projet d'autonomisation du doctorat en relations industrielles

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU les ressources en place et la capacité de l'UQO de gérer le programme de doctorat en relations industrielles de façon autonome;

ATTENDU les discussions entre l'UQO et l'Université Laval quant à la démarche d'autonomisation du programme;

ATTENDU le dossier d'autonomisation du doctorat en relations industrielles (annexe 1);

ATTENDU la résolution DRI-08-04-2022-1665 du département de relations industrielles appuyant l'autonomisation du programme (annexe 2);

ATTENDU la résolution DRI 2022-04-22-25 du comité de programme de troisième cycle en relations industrielles recommandant l'autonomisation du programme (annexe 3);

ATTENDU la résolution 143-SCE-320 de la sous-commission des études du 10 mai 2022 donnant un avis favorable au projet d'autonomisation du doctorat en relations industrielles (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Wion, appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'autonomisation du doctorat en relations industrielles;

RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles au campus de Gatineau, selon un régime à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2526

concernant le projet d'ajout de la concentration en gestion de projet aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (15J2, 15J3, 15J4) au campus de Saint-Jérôme

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'existence de la concentration en gestion de projet au MBA au campus de Gatineau;

ATTENDU l'intérêt d'offrir la concentration en gestion de projet au programme de MBA au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'offre de cours en non-présentiel des cours de la maîtrise en gestion de projet au campus de Gatineau;

ATTENDU la résolution 01-18-05-2022 du comité de programmes de deuxième cycle en administration des affaires du 18 mai 2022 concernant l'ajout d'une concentration en gestion de projet pour le MBA à Saint-Jérôme (15J2, 15J3, 15J4) (annexe 1);

ATTENDU les triptyques de modification des programmes de MBA 15J2, 15J3 et 15J4 (annexe 2);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Véronique Le Gall, appuyée par madame Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ajout de la concentration en gestion de projet aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (15J2, 15J3, 15J4) au campus de Saint-Jérôme;

RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions à la concentration en gestion de projet aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (15J2, 15J3, 15J4) au campus de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2527

concernant l'approbation du rapport annuel sur les cours sur plusieurs trimestres

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 3.4.7 du *Régime des études de premier cycle* (annexe 1);

ATTENDU l'article 9.4 du *Règlement des études de cycles supérieurs* (annexe 2);

ATTENDU le rapport annuel sur les cours sur plusieurs trimestres (annexe 3);

ATTENDU le document « Corrections des cours actifs sur un seul trimestre et ayant le notation « R » à faire » (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Turgeon, appuyée par madame Madeleine Stratford,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le rapport annuel sur les cours sur plusieurs trimestres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2528

concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395^e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO;

ATTENDU la proposition de calendrier 2021-2031 (annexe 1);

ATTENDU la proposition de mise à jour de la liste des programmes dits « exempts » (annexe 2);

ATTENDU la résolution 143-SCE-321 concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts » (annexe 3);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Wion, appuyée par monsieur Charles-Édouard Gohier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER :

- le calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études 2021-2031;
- la mise à jour de la liste des programmes dits « exempts ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2529

concernant le projet de modification aux responsabilités et pouvoirs délégués au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU le *Régime des études de premier cycle* de l'UQO;

ATTENDU le *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO;

ATTENDU le besoin de réduire les délais de traitement des projets de modifications mineures des programmes et d'accélérer leur mise en œuvre;

ATTENDU la résolution 392-CE-2503 de la commission des études du 10 mars 2022 appuyant le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes (annexe 1);

ATTENDU la résolution 446-CA-6876 du conseil d'administration du 21 mars 2022 approuvant le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes (annexe 2);

ATTENDU la proposition de modification au tableau de délégation des responsabilités et pouvoirs concernant les modifications mineures de programmes (annexe 3);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Madeleine Stratford, appuyée par madame Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, pour application immédiate, le projet de modification aux responsabilités et pouvoirs délégués au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 395-CE-2530

concernant le projet de modification à la concentration en gestion de projet de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec mémoire, cheminement régulier) (1522) au campus de Gatineau

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 395e réunion tenue le jeudi 2 juin 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU les plans de formation des concentrations entrepreneuriat, marketing et services financiers de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec mémoire, cheminement régulier) (1522);

ATTENDU le plan de formation de la concentration gestion de projet de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec mémoire, cheminement régulier) (1522);

ATTENDU la résolution 05-18-05-2022 du comité de programme de deuxième cycle en administration des affaires du 18 mai 2022 concernant l'ajout du cours MBA6673 au cheminement du programme 1522 concentration gestion de projet (annexe 1);

ATTENDU le triptyque de modification de la concentration gestion de projet de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec mémoire, cheminement régulier) (1522);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Hanneke-Gerrie Beaulieu,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification à la concentration en gestion de projet de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec mémoire, cheminement régulier) (1522) au campus de Gatineau, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale